Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 Janvier 2020

Association loi 1901 – Pitbulls Sans Toit 1 place de la mairie 78124 Montainville

Le 12 janvier 2020, à Montainville, les membres de l'association Pitbulls sans Toit se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président. Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée générale ordinaire était présidée par M. Flavien Hérard, président de l'association. Il était assisté de la secrétaire de l'association Mme Priscilla Poirer, ainsi que d'un secrétaire de séance, M. Arthur Beaulieu. Mme Mégane Bucchiotty et Mme Laura Bidegain ont été désignés comme scrutateurs. L'organe délibérateur de l'assemblée est le bureau de l'association.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président M. Flavien Hérard :

- bilan moral de l'exercice écoulé ;
- examen des rapports et comptes annuels pour l'exercice 2019 ;
- stratégie, programme et projets pour l'exercice en 2020 ;
- élection d'administrateurs et modification des membres du bureau ;
- pouvoirs;
- questions diverses.

Le Président a précisé que l'ensemble des documents ont été adressés à chacun des membres en accompagnement des convocations.

1. Bilan moral de l'exercice écoulé

M. le président dresse le bilan moral de l'association et évoque les temps forts de l'exercice. Depuis le 7 février 2019, l'association et ses membres s'atèlent au sauvetages de chiens dits de catégories, à leur prise en charge vétérinaire et règlementaire, ainsi qu'à leur adoption. Il est arrivé que l'association réalise des sauvetages pour d'autres race de chiens, ou pour d'autres espèces ; chèvre, mouton, lapin, oiseaux...

Pour pallier le grand nombre de nouveaux animaux que l'association prend en charge, ils peuvent être placés en famille d'accueil le temps qu'un adoptant se présente. Pour cela, l'association peux compter sur son réseau grandissant de familles d'accueil de confiance pour les garder en toute sécurité.

Au total, 188 chiens ont été pris en charge par l'association au cours de l'exercice, dont 145 ont été adoptés. Ces adoptions sont le fruit d'un démarchage éffectué à la fois grâce au réseau des membres de l'association et depuis la page Facebook de l'association. Ces espaces de prospection permettent d'établir le profil de la famille

adoptante (par le biai de formulaires) et initier la procédure administrative d'adoption si le-dit profil correspond aux besoins de l'animal.

L'association à été présente au cours du salon *Paris Animal Expo & Animalis Show.* Cet évènement à été l'occasion de rencontrer d'autres associations et expliquer les actions menées par l'association. En revanche, la vente de *goodies* s'est révélée être un échec dont les raisons ont été repérées et discutées.

2. Examen des rapports et comptes annuels pour l'exercice écoulé et approbation

Le président annonce que les comptes de l'association s'élèvent à 4662.90€ au 1er Janvier 2020. L'association est bénéficiaire sur l'exercice 2019 et se félicite de ce résultat.

Les entrées d'argent s'élèvent à 32236.59 € pour l'exercice 2019 (dons, frais d'adoptions). Les sorties d'argent s'élèvent à 27773.69€ pour l'exercice 2019 (frais vétérinaires, diagnoses de race, frais courants).

La comptabilité concorde avec la trésorerie de l'association à l'issue de l'exercice.

3. Stratégie, programme et projets pour l'exercice en 2020

- Une demande de subvention va être soumise au Trésor Public. Les subventions s'échelonnent entre 0 € et 5000 €. Le dossier est en cours de réalisation.
- De nouvelles journée d'aptitude au chien de catégories vont être organisées au cours de l'année, fort du succès des trois sessions mises en place en 2019. Deux journées de formations de secours animalier sont en projet pour l'année 2020.
- L'association doit se doter de la qualité lui permettant de délivrer des reçus fiscaux, afin de recevoir davantages de dons, conséquents pour la plupart. La demande d'abilitation (CERFA) doit être faite au plus vite auprès de l'État. Il existe teaming, plateforme en ligne qui permet de faciliter les dons et la délivrance de reçus fiscaux pour les donnateurs en attendant l'abilitation de l'association.
- Lorsqu'un bénévole répond à un message privé reçu sur Facebook, il devra le signer de son nom pour permettre à tous ceux qui peuvent consulter les messages de savoir qui le prend en charge, ceci pour éviter les confusions. Le tutoiement est à proscrire par défaut avec les nouveaux adopatants ou les nouvelles familles d'accueil afin de préserver une posture institutionnelle.
- Chaque bénévole souhaitant faire un post sur la page Facebook se doit de contacter la personne ayant actuellement l'animal (famille d'accueil ou M. Flavien Hérard/Mme Priscilla Poirier) pour avoir des informations correctes à diffuser.
- La numérisation des données de l'association est prévue au cours du premier semestre pour garantir la sécurité et la pérénité des données détennues. Le Google

Drive ne servira plus que d'outil de travail pour les bénévoles, les données seront archivées en dehors de toute plateforme propriétaire de *cloud* pour concerver la pleine souverainté sur ces dernières.

- Une restructuration des données de l'association pour les différents pôles qui y travaillent est prévue pour le premier semestre (tableurs). Cela permettra de séparer les données de travail (pour les soins vétérinaires, pour les adoptants, pour les familles d'accueil, pour les partenariats...) et ainsi gagner en efficacité.
- Doit être nommé au cours de l'assemblée un responsable des pré-visites, un responsable des post-visites, un responsable informatique et un responsable communication.
- Développement d'un site vitrine pour présenter l'association et offrir un nouvel outil de communication. Ce site évoluera dans l'année si le temps le permet, afin de permettre la saisie de certains formulaires directement depuis le site, ceci dans le but d'améliorer les processus qui constituent nos actions.
- Entretenir les partenariats en cours avec d'autres associations et professionnels.

4. Élections d'administrateurs et modification des membres du bureau

Sont soumis au vote les postes de président, trésorière, trésorière adjointe, secrétaire et secrétaire adjointe.

Le président M. Flavien Hérard porte sa candidature pour le mandat de président de l'association pour l'exercice 2020. Aucun autre membre de l'assemblée ne se présente pour ce poste. M. Flavien Hérard est élu président de l'association à l'unanimité avec neuf voies et accepte son poste.

Mme Pauline Dufermon porte sa candidature pour le mandat de trésorière de l'association pour l'exercice 2020. Aucun autre membre de l'assemblée ne se présente pour ce poste. Mme Pauline Dufermon est élue trésorière de l'association à l'unanimité avec neuf voies et accepte son poste.

Mme Mégane Bucchiotty porte sa candidature pour le mandat de trésorière adjointe de l'association pour l'exercice 2020. Aucun autre membre de l'assemblée ne se présente pour ce poste. Mme Mégane Bucchiotty est élue trésorière adjointe de l'association à l'unanimité avec neuf voies et accepte son poste.

La secrétaire Mme Priscilla Poirier porte sa candidature pour le mandat de secrétaire de l'association pour l'exercice 2020. Aucun autre membre de l'assemblée ne se présente pour ce poste. Mme Priscilla Poirier est élue secrétaire de l'association à l'unanimité avec neuf voies et accepte son poste.

Mme Laura Bidegain porte sa candidature pour le mandat de secrétaire adjointe de l'association pour l'exercice 2020. Aucun autre membre de l'assemblée ne se présente pour ce poste. Mme Laura Bidegain est élue secrétaire de l'association à l'unanimité avec neuf voies et accepte son poste.

5. Pouvoirs

Le Conseil d'Administration est constitué des mêmes membres que le Bureau. Le bureau décide de conférer les pouvoirs suivants, voté à l'unanimité pour chacune des responsabilités suivantes :

- Responsable pré-visite : Mme Priscilla Poirier et Mme Laura Bidegain ;
- Responsable informatique : M. Arthur Beaulieu ;
- Responsable communication facebook: Mme Laura Bidegain;
- Responsable communication instagram : Mme Mégane Bucchiotty ;
- Responsable graphisme : M. Arthur Beaulieu ;

6. Autorisations

Les pouvoirs du présidents restent inchangés et sont votés à l'unanimité.

7. Questions diverses

Ouelle est la cotisation de l'association ?

Une cotisation de 20€ est demandée pour toutes les personnes souhaitant devenir membres de l'association. Le tarif est voté pour à l'unanimité.

Les six chiots de la portée Lola doivent-ils recevoir un suivi éducatif canin ?

Oui, le passif mordeur des parents de cette portée rend le suivi nécessaire. Nous avons prévu d'ailleurs d'ajouter un alinéa dans le contrat d'adoption pour stipuler que dans certains cas, la prise en charge par un éducateur canin sera obligatoire pour l'adoption.

Est-il possible d'uniformiser les documents de l'association ?

Oui, c'est d'ailleurs un chantier prioritaire que nous allons mettre en place au cours du mois de janvier. Une révision de tous les formulaires permettra de les unifier et d'appliquer les enseignements tirés des premières versions.

Peut-on mettre en place une grille d'évaluation pour les familles d'accueil?

Après de longues discussions, le bureau ne préfère pas opter pour ces grilles d'évaluation. L'évaluation est faite par les membres du bureau lorsqu'ils reçoivent des candidatures : ils observent l'environnement des candidats et consignent leurs motivations à devenir famille d'accueil. Les procédés actuels conviennent aux membres du bureau en terme d'orgnisation.

Qu'en est-il de l'organisation de la tombola ?

Pour le moment, l'association continue de collecter des lots via des dons et partenariats. Nous avons déjà les lots suivants à proposer : trois bougies artisanales, une balade en calèche avec coupe de champagne, des jouets pour chien, une niche, une cafetière Senseo, un panier garni de produits de beauté et d'hygiène, deux *shooting* photo animalier. Une fois la collecte terminée, nous allons proposer une date. Afin de continuer la prospection de lots, nous allons également contacter de grandes enseignes en lien

avec les animaux (Animalis, Truffaut, Jardiland etc.) pour des bons d'achat. Les tickets de la tombola seront vendus à 2€ pièce.

<u>Pouvez-vous dresser une fiche technique sur les obligations inhérentes aux chiens de catégories ?</u>

Oui, l'association a prévu de réaliser un support de communication format A3, à l'intention des propriétaires de chiens de catégories sur les droits et devoirs inhérents à ces derniers. Ces supports seront distribués aux cliniques vétérinaires avec lesquelles nous travaillons et en accès libre sur le web. Nous avons également prévu de designer d'autres supports de ce type à l'intention des adoptants, toujours dans cette démarche de sensibilisation. Le poste de responsable graphisme est en charge de ces projets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17h30. Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

À Montainville, le 12/01/2020

Le Président de séance M. Flavien Hérard Le Secrétaire de séance M. Arthur Beaulieu